

PROFIL DE BAINNADE

Date d'élaboration : MAI 2011
Actualisation : MAI 2019



Plage de Saint-Clair LA GRANDE MOTTE



CARACTÉRISTIQUES

Nom de la zone de baignade : Saint Clair
Commune : La Grande Motte / Département : Hérault / Région : Languedoc-Roussillon
Population permanente de la commune (source INSEE - 2007) : 8246 habitants
Population estivale estimée de la commune : 70000 (capacité d'accueil maximale)
Personne responsable : Monsieur le Maire de La Grande Motte
Période de la saison balnéaire : 15/06 au 15/09
Localisation du point de suivi (Lambert II) : X = 741 918 Y = 1 840 907 m
Nature : sable
Longueur : 400 m / Largeur moyenne : 50 m / Profondeur : 60 cm
Activités : baignade, pêche
Plages privées : 2 et présence de jeux



SCHÉMA DE LA ZONE DE BAINNADE

ÉQUIPEMENT



QUALITÉ DU MILIEU MARIN

CLASSEMENT DES EAUX DE BAINNADE

Nouvelle Directive 2006/7/CE

La qualité est évaluée en prenant en compte 4 années. Par exemple pour 2014, la qualité est évaluée à partir des résultats obtenus de 2011 à 2014 inclus.

Période	2015	2016	2017	2018
Classement	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★



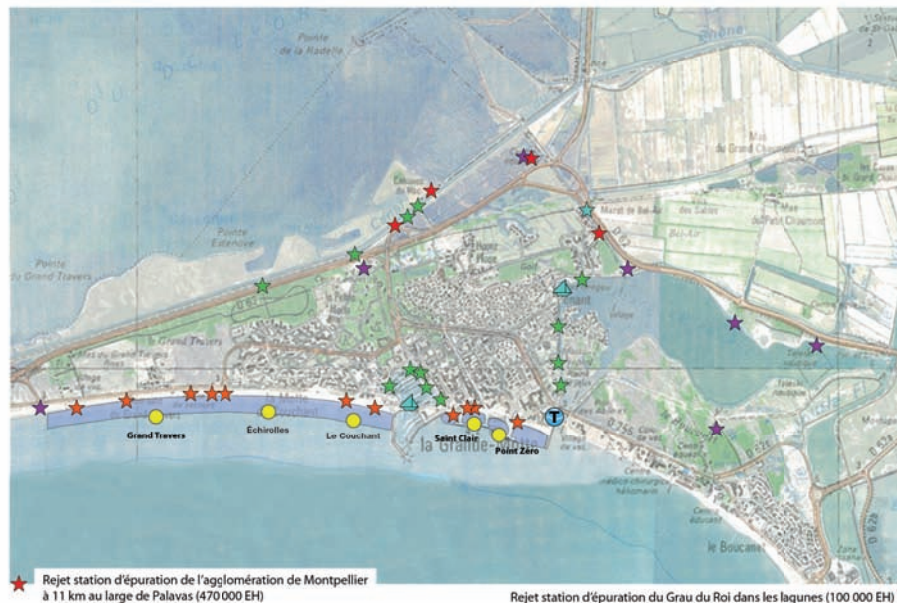
PROLIFÉRATION DES MACRO-ALGUES ET DU PHYTOPLANCTON

Pas de prolifération de macro-algues. Pas de présence d'espèces phytoplanctoniques menaçant la santé ou la sécurité des baigneurs.

INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET RISQUE ASSOCIÉ

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météoro-océaniques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Sources locales (déjections canines, rejets illicites et ponctuels de déchets dans le réseau pluvial de la commune)	Temps de pluie ou ponctuel	/	Faible	1 - 2 - 3
Rejet pluvial dans le port	Temps de pluie	Pluie	Faible	1 - 2 - 3

CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE POLLUTION



LÉGENDE

- ★ Rejet d'EU
 - ★ Rejet d'EP
 - ★ Rejet de l'aire de lavage du Golf
 - ★ Plages privées et restaurants de plage
 - Ⓣ Thalassothérapie
 - Ⓣ Port
 - ★ Rejet d'eau souillée par des déjections animales par temps de pluie
 - Point de suivi ARS
 - Ⓣ Zone de baignade
- EU : Eaux Usées
EP : Eaux pluviales

PLAN D'ACTIONS

- Poursuite des mesures de qualité réalisées par la CCPO.
- Sensibilisation du public sur les bonnes pratiques à respecter : "le pluvial n'est pas une poubelle" (interdiction de rejeter des effluents dans le pluvial : huiles de vidanges, lavage de poubelles, peinture...)
- Sensibilisation du public sur l'intérêt du ramassage des déjections canines (notamment autour du port et le long des promenades).

RÉVISION DU PROFIL

Les eaux de baignade de la plage étant de qualité excellente, selon la nouvelle Directive 2006/7/CE, le profil ne devra être réexaminé et, le cas échéant, mis à jour que si le classement passe à la qualité "bonne", "suffisante" ou "insuffisante".

LA GRANDE MOTTE

